



AVIS AU PUBLIC

Objet: modification ponctuelle du PAG – partie graphique
Réf. communale : PAG 2020-08
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en date du 25 septembre 2020, le Conseil communal a décidé d'approuver la procédure de consultation du projet d'aménagement général concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Belvaux, au lieu-dit « Parc Belval Sud ».

Conformément à l'article 12, le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général peut être consulté à partir du 6 octobre 2020 au 4 novembre inclus :

- à la maison communale;
- sur www.suessem.lu/publications

Une réunion d'information aura lieu le :
7 octobre 2020 à 16h00
à la Marie 60, rue de la Poste
L-4477 Belvaux

Conformément à l'article 13, des réclamations ou observations contre le projet peuvent être introduites par écrit au Collège des bourgmestre et échevins à partir du 6 octobre 2020 au 4 novembre 2020 inclus.

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz